



▶ **ST-BRIEUC** • SIÈGE SOCIAL
25 RUE DE LA HUNAUDAYE • CS 24516
22045 ST-BRIEUC CEDEX 2
TÉL. 02 96 01 20 50

▶ **QUIMPER**
145, AVENUE DE KÉRADENNEC
29000 QUIMPER
TÉL. 02 98 53 18 40

▶ contact@oga-ca.bzh

www.oga-ca.bzh

QUOI ? NEUF ?

ÉDITO

Cher(e) adhérent(e)

C'est avec plaisir que nous vous adressons notre nouvelle lettre d'information destinée, comme chaque année à la rentrée, à vous présenter une analyse statistique donnant les grandes tendances d'évolution de la population de l'**Organisme de Gestion Agréé de Cornouaille et d'Armor**.

Vous y retrouverez les résultats détaillés par bureau sachant que la population du bureau de Quimper est représentative de commerçants, artisans et prestataires de services se situant à 90 % dans le Sud Finistère et celle du bureau de Saint-Brieuc à 80 % dans le département des Côtes d'Armor.

Cette étude annuelle permet ainsi une approche comparative du tissu local de nos TPE avec les statistiques régionales auxquelles nous

participons également dans le cadre de notre Union Régionale Bretonne des Organismes de Gestion Agréés (URBCGA).

Vous pourrez trouver tous les résultats détaillés de ces études régionales sur notre site Internet : www.oga-ca.bzh

Outre ces analyses de résultats par activité, une étude relative aux cessions de fonds de commerce y est également disponible.

Les prochaines formations proposées sont également en ligne, aussi, n'hésitez pas à vous y inscrire.

Celles-ci sont assurées par des intervenants de qualité possédant une approche terrain de la TPE, et c'est toujours le lieu d'échanges constructifs entre chefs d'entreprises.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Frédéric DONVAL
PRÉSIDENT

▶ LA LOI PACTE

La loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), examinée au Parlement en septembre 2018, présente des mesures qui impacteront la vie des petites entreprises.

- Le stage de préparation à l'installation (SPI) aujourd'hui obligatoire sera rendu facultatif pour les artisans.
- La période des soldes sera réduite et passera de 6 à 4 semaines.

■ La création d'entreprise sera simplifiée par la mise en place d'une plateforme en ligne qui remplacera les réseaux de centres de formalités.

■ Un registre général des entreprises sera créé et diffusera les informations relatives aux entreprises via une plateforme en ligne unique.

■ Automatisation de la radiation après deux années d'inactivité : La radiation d'un entrepreneur du régime de sécurité sociale

entraînera la radiation des fichiers, registres ou répertoires tenus par les autres administrations.

■ Création d'une procédure de rétablissement professionnel qui permettra l'effacement des dettes des entreprises sans salarié et détenant moins de 5000 € d'actifs afin de favoriser le rebond des entrepreneurs.

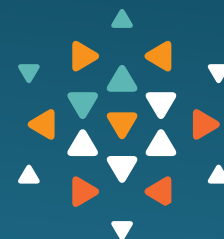
■ La liquidation judiciaire simplifiée deviendra la norme pour les petites entreprises.

Elle permettra de clôturer la procédure dans un délai maximum de 6 à 9 mois pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300000 € et n'employant pas plus d'un salarié ou de 12 à 15 mois pour celles dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 750000 €.

■ Les règles encadrant l'épargne retraite seront simplifiées et un régime fiscal adapté pour les travailleurs indépendants sera maintenu.

LES STATISTIQUES 2017

DE L'OGA DE CORNOUAILLE ET D'ARMOR



Ces données statistiques vous donnent les grandes tendances de la population de l'Organisme de Gestion Agréé de Cornouaille et d'Armor. La population du bureau de Quimper est composée d'artisans, commerçants et prestataires de services se situant à 90 % dans le Sud Finistère et celle du bureau de Saint-Brieuc à 80 % dans le département des Côtes d'Armor.

Environ 65 % des adhérents sont retenus pour cette étude après exclusion selon certains critères (cessations d'activité, adhérents dont les exercices clos en 2017 et/ou 2016 ont une durée différente de 12 mois, radiations...). Bien que l'échantillon de la population étudiée soit significatif (une moyenne de 2 500 adhérents pour les deux bureaux), ces chiffres ne doivent pas être considérés comme un constat formel de la population globale de la Cornouaille et des Côtes d'Armor, mais simplement comme une image représentative des adhérents de votre Organisme de Gestion Agréé.

► 1/ QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

Répartition des adhérents de l'OGA par secteurs d'activité en 2017 (en %)		
	Bureau de Quimper	Bureau de Saint-Brieuc
Bâtiment	22	17
Commerce et artisanat alimentaire	6,3	6
Équipement de la personne	3	2,6
Équipement de la maison	3,2	3
Santé - Beauté et esthétique	8,4	9,7
Bar, hôtellerie et restauration	14,1	11,6
Culture et loisirs	1,3	1,9
Automobile	2	2,4
Transports	3,4	2,6
Divers (dont activités agricoles)	36,3	43,2

Répartition des adhérents de l'OGA par secteurs géographiques en 2017			
Bureau de Quimper	%	Bureau de Saint-Brieuc	%
Sud Finistère	87,2	Saint-Brieuc	16,7
secteur Concarneau	19,3	Dinan	2,3
secteur Douarnenez	9,7	Guingamp	3,6
secteur Pont l'Abbé	25,1	Lamballe	4,4
secteur Quimper	20,4	Lannion / Perros	10,7
secteur Quimperlé	12,7	Loudéac	5,9
		Autres secteurs du 22	35,1
Centre Finistère	5,1		
Nord Finistère	2,4		
Autres départements	5,3	Autres départements	21,3

► 2/ LE COMPTE D'EXPLOITATION MOYEN DE L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS

Ces données démontrent une légère progression du chiffre d'affaires tant pour nos adhérents de la Cornouaille que ceux des Côtes d'Armor (respectivement 2,1 % et 2,7 %). Le taux de rentabilité reste stable en Cornouaille, il fléchit par contre de 0,4 point dans les Côtes d'Armor tout en restant légèrement supérieur à celui de la Cornouaille : 14,5 % par rapport à 13,5 %. Cette légère perte de rentabilité s'explique essentiellement par un recul du taux de marge. En moyenne, le chiffre d'affaires s'élève à 225 610 € en Cornouaille et 212 007 € dans les Côtes d'Armor et le résultat courant affiche respectivement 30 555 € et 30 662 €. Le taux de marge est moins élevé dans les Côtes d'Armor, mais est compensé par des charges externes, des frais de personnel et des coûts d'investissements moins lourds. À noter en effet un effectif moyen par entreprise légèrement inférieur : 2,3 pour les adhérents du bureau de Saint-Brieuc et 2,6 pour ceux de Quimper.

Bureau de Quimper

POPULATION COURANTE	Exercice clos 2017 Nbre adh = 1 117		Exercice clos 2016 Nbre adh = 1 183		Variation 2017/2016 en %
	en €	%	en €	%	
• CHIFFRE D'AFFAIRES	225 610	100	221 001	100	2,1
Coût d'achat des march ou des approv	89 943		87 582		2,7
• MARGE BRUTE	135 667	60,1	133 419	60,4	1,7
Charges externes	33 256		33 285		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	102 411	45,4	100 134	45,3	2,3
Frais de personnel	39 896		38 850		
Charges sociales de l'exploitant	12 049		12 095		
Impôts et taxes	4 043		4 056		
Autres produits, subv expl, dot et repr de prov diminués des autres charges	2 016		1 636		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	48 439	21,5	46 769	21,2	3,6
Coûts investissements	17 146		15 950		
Résultat financier	738		892		
• RÉSULTAT COURANT	30 555	13,5	29 927	13,5	2,1
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,6		2,6		

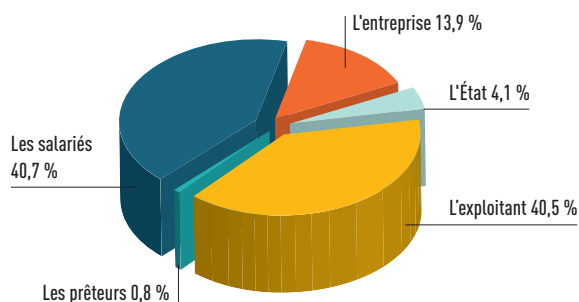
Bureau de Saint-Brieuc

POPULATION COURANTE	Exercice clos 2017 Nbre adh = 1 373		Exercice clos 2016 Nbre adh = 1 523		Variation 2017/2016 en %
	en €	%	en €	%	
• CHIFFRE D'AFFAIRES	212 007	100	206 507	100	2,7
Coût d'achat des march ou des approv	91 262		88 035		3,7
• MARGE BRUTE	120 745	57,0	118 471	57,4	1,9
Charges externes	26 686		25 675		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	94 059	44,4	92 796	44,9	1,4
Frais de personnel	32 721		31 423		
Charges sociales de l'exploitant	12 835		12 736		
Impôts et taxes	4 146		4 149		
Autres produits, subv expl, dot et repr de prov diminués des autres charges	1 223		1 201		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	45 580	21,5	45 689	22,1	-0,2
Coûts investissements	14 198		13 991		
Résultat financier	720		835		
• RÉSULTAT COURANT	30 662	14,5	30 863	14,9	-0,7
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,3		2,2		

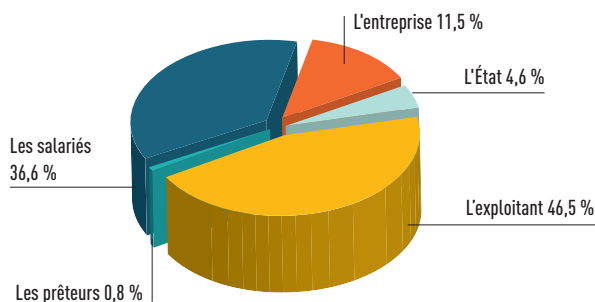
► 3/ LA RÉPARTITION MOYENNE DE LA VALEUR AJOUTÉE

La Valeur Ajoutée est représentative de la richesse créée par l'entreprise. Ces graphiques démontrent que la richesse prélevée par l'exploitant s'élève de 40,5 % à 46,5 % et que 36,6 % à 40,7 % reviennent aux salariés sous forme de rémunérations. L'État y prélève en moyenne 4,4 % par le biais des impôts et taxes et les prêteurs 0,8 % par le biais des frais financiers. Enfin, 13 % en moyenne viennent consolider les fonds propres de l'entreprise, ceux-ci permettront de financer de futurs investissements.

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2017 • BUREAU DE QUIMPER



RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2017 • BUREAU DE SAINT-BRIEUC



► 4/ LES CHIFFRES D'AFFAIRES MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017 ET 2016

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Centres de Gestion Agréés

Le chiffre d'affaires moyen s'élève en 2017 à 216 K€ pour la population bretonne, à 212 K€ pour la population du bureau de Saint-Brieuc et 226 K€ pour celui de Quimper. Il affiche une légère régression en 2017 par rapport à 2016 pour la population bretonne (-2K€), par contre, il progresse pour la Cornouaille et les Côtes d'Armor (+ 5K€). Une hausse du chiffre d'affaires moyen apparaît dans le secteur de la santé pour les 3 populations étudiées. Ce secteur se détache toujours en termes de niveau de chiffre d'affaires par rapport aux autres professions. Pour l'ensemble de la population bretonne, les chiffres d'affaires progressent ou se maintiennent, hormis pour les secteurs de l'équipement de la maison, de l'automobile et du transport. Dans les Côtes d'Armor, seul le commerce et l'artisanat alimentaire affiche une baisse. En Cornouaille, un fléchissement s'observe pour les secteurs du bâtiment, de l'alimentaire et de l'équipement de la maison.

	Bureau de Quimper		Bureau de Saint-Brieuc		Union Régionale Bretonne	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Année	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Nombre d'adhérents	1117	1183	1373	1523	11 506	15 514
Chiffre d'affaires en K€						
Ensemble des adhérents	226	221	212	207	216	218
Bâtiment	160	170	174	166	170	172
Commerce et artisanat alimentaire	264	281	222	232	299	291
Équipement de la personne	169	159	202	194	149	150
Équipement de la maison	138	173	160	159	142	148
Santé	1129	1099	1129	1097	1102	1080
Beauté Esthétique	80	76	72	73	82	83
Bar Hôtellerie restauration	191	190	179	168	161	162
Culture et loisirs	186	164	150	142	177	173
Automobile	409	316	386	365	362	395
Transport	138	138	174	165	117	129

► 5/ LES RÉSULTATS COURANTS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017 ET 2016

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Centres de Gestion Agréés

Le résultat courant moyen s'élève en 2017 à 31 K€ pour les trois populations étudiées et affiche une stabilité par rapport à 2016. Pour l'ensemble de la population bretonne, les résultats courants restent relativement stables quel que soit le secteur. Dans les Côtes d'Armor, seuls les secteurs de l'équipement de la maison, de l'automobile et de la santé observent une diminution. En Cornouaille, les résultats courants des secteurs de l'automobile et de la santé progressent de façon significative en corrélation avec la variation positive du chiffre d'affaires. Le secteur de la santé se démarque toujours en termes de résultat par rapport aux autres professions.

	Bureau de Quimper		Bureau de Saint-Brieuc		Union Régionale Bretonne	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Année	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Nombre d'adhérents	1117	1183	1373	1523	11 506	15 514
Résultat courant en K€						
Ensemble des adhérents	31	30	31	31	31	31
Bâtiment	30	28	31	30	30	29
Commerce et artisanat alimentaire	27	29	27	29	30	30
Équipement de la personne	21	18	28	26	22	21
Équipement de la maison	12	15	19	23	20	20
Santé	122	118	142	146	125	124
Beauté Esthétique	19	18	18	19	19	19
Bar Hôtellerie restauration	26	26	28	26	27	26
Culture et loisirs	26	26	25	22	33	31
Automobile	39	31	28	34	32	34
Transport	26	27	25	26	24	25

► ADMINISTRATION : ADOPTION DU DROIT À L'ERREUR

La loi instaurant le « droit à l'erreur » vient d'être adoptée par le Parlement en août 2018, permettant d'éviter des sanctions de la part de l'Administration au premier manquement, sous réserve d'être « de bonne foi ».

Ainsi, l'omission d'une règle ou une erreur matérielle ne sera plus sanctionnée si l'administré régularise sa situation de sa propre initiative ou après avoir été invité à le faire par l'administration. (Loi n°2018-727 du 10 août 2018)

CHIFFRES CLÉS

SMIC et Minimum Garanti depuis le 1er janvier 2018

SMIC horaire **9,88 €**
 SMIC mensuel (35 heures) **1 498,50 €**
 Minimum garanti **3,57 €**

Plafond de la Sécurité Sociale au 1er janvier 2018

Mensuel : **3 311 €**
 Annuel : **39 732 €**

Indice des prix tous ménages

+2,3 % sur les 12 derniers mois
 (indice publié par l'INSEE le 14 août 2018)

Indice du coût de la construction

2^e trimestre 2017 **1 664 €**
 3^e trimestre 2017 **1 670 €**
 4^e trimestre 2017 **1 667 €**
 1^{er} trimestre 2018 **1 671 €**

Indice de référence des loyers

3^e trimestre 2017 **126,46 €**
 4^e trimestre 2017 **126,82 €**
 1^{er} trimestre 2018 **127,22 €**
 2^e trimestre 2018 **127,77 €**

Indice des loyers commerciaux

2^e trimestre 2017 **110,00 €**
 3^e trimestre 2017 **110,78 €**
 4^e trimestre 2017 **111,33 €**
 1^{er} trimestre 2018 **111,87 €**

Remboursement forfaitaire des frais de nourriture

(Limites d'exonération admises par l'URSSAF et le fisc pour 2018)

- **6,50 €** : indemnité de restauration sur le lieu de travail.
- **9,10 €** : indemnité de repas ou de restauration hors des locaux de l'entreprise.
- **18,60 €** : indemnité de repas en cas de déplacement professionnel (par repas).

Avantage en nature Nourriture au 1er janvier 2018

(À prendre en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale et l'imposition des revenus)

1 repas **4,80 €**
 2 repas (1 journée) **9,60 €**

PROGRAMME DE FORMATION



Notre programme de formation du 2^e semestre 2018 est en ligne. Voici quelques thèmes proposés :

- Le prélèvement à la source : rencontre avec l'Administration Fiscale
- Épargne, placements et stratégies : quels placements en 2019 ?
- Le RGPD (règlement européen sur la protection des données)
- Améliorer la présentation de vos documents professionnels
- Actualité sociale
- Utiliser les réseaux sociaux pour développer votre chiffre d'affaires

Vous pourrez consulter le détail de ce programme sur notre site internet et vous inscrire directement en ligne :

www.oga-ca.bzh

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et observations !

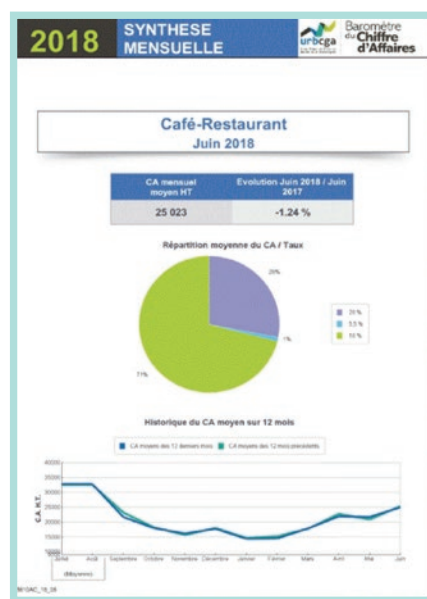
OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL LES DERNIERS CHIFFRES



Afin de vous fournir une information encore plus représentative et rapide des tendances de l'activité régionale, et grâce à la collecte des chiffres d'affaires mensuels de nos adhérents à partir des déclarations de TVA, nous publions chaque mois un **Baromètre du chiffre d'affaires**. Ce baromètre concerne les activités commerciales et artisanales. Pour chaque profession étudiée, une fiche analytique est publiée, présentant l'évolution du chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois.

SYNTHÈSE MENSUELLE DE JUIN 2018

Professions	CA global moyen H.T. juin 2018	Variation / juin 2017 (%)	Accès au détail de la profession
Charcuterie - Traiteur	49 831 €	-2,41	43138B
Boulangerie - Pâtisserie	27 284 €	1,96	38135C
Boulangerie Pâtisserie épicerie	23 321 €	-2,96	38135D
Terrassement, travaux publics	19 967 €	0,98	43134B
Travaux d'installation électrique	13 524 €	-15,90	43134A
Artisans électriciens	14 983 €	-13,90	43134B
Installation eau et gaz en tous locaux	13 646 €	-2,83	43134A
Entreprises d'installation d'eau et gaz	12 793 €	-7,82	43134B
Épis, piscinerie, chauffage, sanitaires	10 750 €	-1,83	43135C
Travaux de plâtrerie, stuc, décoration	12 703 €	-15,20	43133A
Menuiserie bois et PVC	21 700 €	-4,08	43134A
Carrillage - céramiques	34 268 €	-13,90	43132B
Peinture	14 385 €	-0,00	43132C
Travaux de couverture par éléments	20 963 €	-4,43	43131A
Entreprises de couverture	20 853 €	-10,65	43131B
Entreprises de maçonnerie	20 091 €	-5,00	43130B
Garage, ss carburant, ss V.O. V.N.	20 436 €	-1,48	43129A
Garage, V.O. V.N., sans carburant	22 824 €	-14,37	43129A
Carrosserie automobile	53 611 €	2,68	43129A
Administration générale	26 916 €	2,28	43128A
Supplétif	40 911 €	-0,81	43125A
Fruits et légumes	55 090 €	7,63	43124A
Boucherie	48 680 €	-0,42	43122B
Boucherie charcuterie	34 621 €	-1,83	43122C
Pâtisseries, crêperies et moussiques	37 792 €	-0,87	43122A
Commerce de vins et de boissons	50 960 €	2,80	43122A



Nous vous invitons à consulter notre site internet, www.oga-ca.bzh, sur lequel vous avez accès à toutes ces informations réactualisées chaque mois (rubrique Statistiques).

